

Fabrice LE VIGOUREUX
Député du Calvados

A Caen, le 28 novembre 2018

Je fais suite à la carte réalisée par la Ligue de Défense des Conducteurs que vous m'avez transmise il y a quelques jours. Comme j'ai pu l'indiquer par courrier en mars dernier, je vous rappelle que notre Gouvernement prévoit 18 mesures de sécurité routière afin de lutter contre la mortalité routière dont l'une des mesures est effectivement l'abaissement de la vitesse à 80km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central.

Les mesures les plus significatives sont les suivantes :

- Le passage de la vitesse maximale de 90 à 80km/h sur les routes du réseau secondaire, à double sens sans séparateur central à partir du 1^{er} juillet 2018.
- La lutte contre l'alcool et la consommation des produits stupéfiants au volant (2^{ème} cause de mortalité sur nos routes)
- La lutte contre l'usage des téléphones portables
- Le renforcement de la protection des piétons
- Une réflexion sur les conducteurs vertueux.

Contrairement à ce que la Ligue de Défense des Conducteurs indique, la décision de notre Gouvernement est sans lien avec une quelconque motivation financière. En effet, l'intégralité du surplus serait reversée dans le fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera très prochainement créé. A ce jour, il n'est prévu aucun assouplissement du barème des PV-vitesse. Le seul objectif de notre Gouvernement est celui d'une baisse de la mortalité routière.

Pour rappel, la vitesse est la première cause de mortalité sur les routes françaises. Elle est responsable de 32% des décès, soit plus de 1 000 morts par an. En 2016, 55% de la mortalité routière est survenue sur les routes bidirectionnelles sans séparateurs. Le passage au 80km/h sur le réseau secondaire permettra, selon le CNSR, d'épargner entre 350 et 400 vies chaque année (soit une vie par jour), sans avoir un impact significatif sur la durée des déplacements et le nombre d'embouteillages.

Pour compléter, cette décision aura également des impacts positifs sur notre environnement car elle diminuera jusqu'à 30% les émissions de CO². D'un point de vue budgétaire, ce passage à 80km/h permettra une économie moyenne de 120€ par an en carburant.

Dans cette nouvelle campagne, vous exprimez le souhait d'ouvrir une commission d'enquête parlementaire afin de « mesurer et d'anticiper les effets néfastes du 80km/h ». Cependant, selon les estimations provisoires de l'Observatoire nationale interministériels de la sécurité routière (ONISR) publiées le 13 septembre dernier, la mortalité routière en août 2018 est en net recul par rapport à août 2017 : moins 15,5% en métropole. Le nombre de blessés nécessitant une hospitalisation de plus de 24h est en baisse également de moins 13,3%.

Il est, bien évidemment, trop tôt pour tirer une conclusion sur la mesure des 80km/h, mais les résultats sont encourageants et répondent à notre volonté de lutter contre la mortalité routière.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Fabrice LE VIGOUREUX
Député du Calvados

